

Paris, le 5 septembre 2025



MGEN SOLUTIONS
TSA 11644
75901 PARIS CEDEX 15
Tél : 09 72 72 36 04
Site : <https://monsiteadhérents-mgensolutions.fr/>

339400 000843 000843 01/01 01/01 SOLSITENFG
MGEN SOLUTIONS
TSA11644 75901 PARIS CEDEX 15

LA POSTE

DUBROCA EMMANUEL
230 R DE LA RENARDIERE
40090 ST PERDON



Objet : Situation de votre enfant pour l'année 2025
Numéro d'adhérent : M4203498

Madame, Monsieur,

Afin de mettre à jour les droits de votre enfant DUBROCA THOMAS, nous vous remercions de bien vouloir retourner ce courrier dûment renseigné et accompagné des pièces justificatives correspondantes à un des cas listés ci-après, au plus tard le 11 octobre 2025.

- Votre enfant poursuit des études en 2025 :
➤ *Merci de joindre une copie de son certificat de scolarité ou de sa carte d'étudiant 2025/2026.*
- Votre enfant est à la recherche d'un 1^{er} emploi et inscrit à France Travail, sans bénéficier d'une indemnisation :
➤ *Merci de joindre un justificatif d'inscription à France Travail.*
- Votre enfant est sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation :
➤ *Merci de joindre soit une copie de son contrat de travail, soit une copie d'un bulletin de salaire précisant sa situation.*
- Votre enfant bénéficie de l'allocation aux Adultes Handicapés, versée par les Caisses d'Allocations Familiales ou est en situation d'une invalidité :
➤ *Merci de joindre soit une copie de la décision de la Sécurité sociale, soit une copie du justificatif de l'Allocation aux Adultes Handicapés, soit une copie de sa carte d'invalidité civil.*
- Votre enfant est salarié ou a plus de 21 ans, et ne correspond pas aux situations précédentes :
➤ *Il reste couvert jusqu'au 31/12/2025, mais ne pourra plus être bénéficiaire de votre contrat complémentaire santé après cette date.*

Si vous êtes adhérent à un contrat collectif obligatoire d'entreprise, nous vous remercions de bien vouloir informer votre correspondant RH du changement de la situation de votre enfant, si votre cotisation est intégralement retenue sur votre salaire.

A nous retourner soit via votre Espace adhérent, soit par voie postale, les coordonnées étant précisées ci-dessus. Sans réponse de votre part, votre enfant sera radié en date d'effet du 31/12/2025.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sincères salutations.

Votre Centre de Gestion